

Le projet de loi de finances

Alain Lambert : « ISF, niches, dépenses : il faut assumer nos choix »

Question : Jugez-vous le budget 2006 crédible ?

Le rôle premier d'un budget est de délivrer un message. Celui qui est envoyé cette année, l'encouragement au travail, me plaît bien. Je trouve par exemple très positive la mesure sur la PPE (sa hausse et sa mensualisation), même si je demanderai au gouvernement de s'engager à l'intégrer dans la feuille de paie. C'est une exigence à laquelle je tiens. Pour le reste, la seule chose qui compte vraiment à mes yeux est d'avoir la garantie que les dépenses de l'Etat n'augmenteront pas plus que l'inflation. J'espère que cela sera vraiment le cas.

Question : Que voulez-vous dire ?

J'espère que le passage des allègements de charges dans le budget de la Sécurité sociale n'est pas un moyen d'afficher optiquement un respect artificiel du « zéro volume ». Un budget n'est bon que s'il est sincère.

Question : Et le volet recettes ?

Il faut les estimer très prudemment. Même si la conjoncture s'améliore en 2006, les recettes fiscales ne seront pas forcément meilleures à due concurrence, ne serait-ce que parce qu'une partie d'entre elles sont assises sur des éléments d'assiette de 2005. Attention donc aux déficits. Le gouvernement affiche un niveau des déficits publics à 2,9 % du PIB, mais cela repose, selon moi, sur une estimation extrêmement optimiste des déficits sociaux.

Question : La nouvelle procédure budgétaire, que vous avez lancée lorsque vous étiez ministre du Budget, doit-elle exonérer les responsables politiques d'une vraie réforme de l'Etat ?

Mécaniquement, la LOLF va contraindre les gouvernements à se remettre en question. Ils vont devoir se justifier sur le coût de chaque action de l'Etat. Les résultats ne vont pas jaillir immédiatement. Dans l'immédiat, je pense qu'on est encore trop loin du compte sur la réduction des effectifs de la fonction publique. Ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux serait un très bon objectif, mais nous en sommes loin. Mais cela supposerait que l'Education nationale joue vraiment le jeu. Il faut aussi avoir une discussion mature et sereine avec la fonction publique si l'on veut dégager des marges de manoeuvre indispensables pour financer la recherche et l'innovation, qui sont les emplois de demain, mais aussi les effets du vieillissement de la population.

Question : La réforme fiscale pour 2007 va-t-elle dans le bon sens ?

Je suis tout à fait d'accord avec les orientations de la réforme. Mais certaines modalités sont à ajuster. Je pense qu'il n'est pas bon que les impôts locaux soient introduits dans le calcul du plafonnement des impôts (à 60 %). Cela suscitera des incompréhensions ingérables : on ne peut quand même pas demander aux maires de rendre de l'argent aux contribuables par exemple l'année où ils baissent leurs impôts communaux ! Je crois qu'il vaut mieux en rester au périmètre des prélèvements opérés par l'Etat. Dans ces conditions, on pourrait arriver à un plafond à 50 %, qui constitue selon moi un seuil psychologique. Toutefois, cela ne

m'empêchera pas d'estimer que ce n'est pas le moyen de traiter le problème de l'ISF. Il faut assumer nos choix, être les plus sincères possibles. Cet impôt a fait suffisamment de dégâts pour qu'on le modifie : pourquoi ne pas le remettre dans sa rédaction de 1989 par exemple, tel que voté par les socialistes.

Question : La critique monte aussi à l'UMP sur les niches fiscales.

Effectivement : plafonner les avantages fiscaux n'est pas, selon moi, une bonne manière de s'y prendre. Si l'on juge que certaines niches sont excessives, eh bien, il faut les supprimer, et le faire clairement. Sinon, les contribuables perdront confiance dans la parole de l'Etat. Si je comprends bien, il faudrait qu'un contribuable qui souscrit un produit défiscalisé en début d'année sache dès ce moment le montant de ses revenus sur toute l'année pour être sûr qu'il pourra bénéficier de l'avantage qui lui est promis. C'est une manière de renvoyer le risque fiscal au contribuable, alors que c'est à l'Etat de le prendre. En plus, certaines niches seront immanquablement sorties du périmètre du plafonnement (par exemple : avantages liés aux DOM-TOM...). Comme sous l'Ancien Régime, il y aurait ainsi des niches de dignité nobiliaire et d'autres de tiers-état !

Avec l'aimable autorisation des Echos

Les Echos
Le Quotidien de l'Economie